

CAPD 94 Installation

Déclaration liminaire



Créteil, le mardi 22 janvier 2019

Madame la Directrice Académique,

Ces élections professionnelles se sont déroulées dans une période de forte tension sociale. Nous assistons depuis quelques semaines à une fracture de plus en plus visible entre une partie importante de la population et le gouvernement.

Cette défiance est particulièrement présente au sein de l'Education Nationale au regard de la politique appliquée par monsieur Blanquer depuis sa prise de fonction. Son positionnement, sa sur-communication médiatique emprunte d'une inquiétante démagogie et son silence assourdissant envers les personnels et ses représentants ne cessent, et nous le regrettons, de brouiller le dialogue social et le fonctionnement de notre institution.

Les différents choix qu'ils ont pu opérer et la Loi de l'Ecole de la confiance qu'il s'apprête à mettre en œuvre sont autant d'atteintes portées aux évolutions réformatrices qui avaient été initiées précédemment et qui ont fait vaciller notre institution.

Depuis la mise en place du vote électronique, la hausse de la participation des collègues est significative. Et ce malgré les importants dysfonctionnements qui ont conduit à la fermeture du serveur la première après-midi et toute la première nuit.

Si nous prenons acte positivement de la communication ministérielle pour encourager les collègues à se saisir de ces élections, le SE-Unsa 94 regrette la procédure de vote toujours aussi complexe, qui est à mettre en perspective avec l'extraordinaire fragilité de nos outils de gestion administrative.

Nous espérons que ces élections pourront permettre un bilan qualitatif et quantitatif afin de faire évoluer le système électif des représentants des personnels.

Il est par exemple inacceptable que plusieurs collègues n'aient pas pu voter du fait de problèmes de transmission de leur dossier, lors d'une permutation effectuée plusieurs années en amont, au sein même de notre académie !

Là encore, ce n'est que la démobilitation et le renoncement de collègues fatigués de cette suffisance administrative qui a conduit l'Education Nationale à échapper à un procès qui aurait été perdu et aurait un peu plus fragilisé notre institution... Don't act !

Après de très nombreuses années de baisse continue, les personnels ont ainsi réaffirmé la nécessité d'avoir des élus du personnel le plus représentatif possible.

Les résultats confortent ainsi la représentativité de l'Unsa dans la fonction publique et ses trois versants. Elle est l'une des quatre organisations syndicales représentatives dans les trois versants (État, Territoriale, Hospitalière) et la seule organisation à progresser dans chacun d'eux. Sur la seule Fonction Publique de l'État, l'Unsa progresse de plus d'un point et gagne un siège au conseil supérieur de la Fonction Publique de l'État (15,9% des suffrages exprimés et 4 sièges au CSFPE).

Dans notre département pour le scrutin qui concerne cette CAPD, le SE-Unsa connaît une progression de 39%, avec une hausse de la participation des collègues. Malgré des dysfonctionnements pour voter lors du premier jour, le SE-Unsa obtient près de 1000 voix, soit près de 25% des votes exprimés lui permettant ainsi de gagner un 3^{ème} siège de titulaire.

L'expertise et la volonté de faire évoluer le fonctionnement de notre institution dans le seul but d'améliorer les conditions de travail des collègues pour la réussite de tous nos élèves est donc soutenue par de plus en plus d'enseignants.

Cette volonté de participer à la réalisation de nos missions au quotidien n'est possible que par un dialogue social permanent de qualité et un fonctionnement plein et entier de nos instances.

Ces dernières années, le SE-Unsa a toujours pu échanger en responsabilité et avec respect avec la Direction Académique et l'ensemble des services de la DSDEN et nous vous en remercions.

Le SE-Unsa compte sur vous, Madame la Directrice Académique, pour maintenir la qualité de notre dialogue social et ce dans le seul intérêt de nos écoles, pour les personnels comme pour les élèves.

« un enseignant épanoui dans son travail sera un enseignant bienveillant et plus efficace », ne l'oublions pas.

Concernant la CAPD 94, nous avons pu jusqu'ici bénéficier de documents de travail en amont des réunions. Parfois dans un délai très court, mais nous les recevions.

Le SE-Unsa vous demande ainsi de maintenir la transmission systématique des documents de travail en amont des CAPD et avec l'ensemble des éléments nécessaires pour préparer les réunions. Nous avons toujours considéré le syndicalisme comme une adéquation entre les revendications que l'on porte et le suivi précis et expert des opérations de carrière et du fonctionnement de notre institution.

Réduire les possibilités de compréhension et de travail des élus du personnel induirait de fait que notre rôle ne soit plus qu'un rôle contestataire et de défiance vis-à-vis de l'administration, comme on peut le voir ailleurs, dégradant ainsi le service public d'enseignement auquel nous sommes tous particulièrement attachés.

Ces derniers mois, à plusieurs reprises, vous avez mis en place des groupes de travail pour préparer différentes opérations ou faire évoluer des organisations internes au Val-de-Marne, c'est le cas par exemple du groupe de suivi du remplacement.

Le SE-Unsa se félicite de la tenue de ces groupes et souhaite que la Direction Académique poursuive dans cette voie. Nous y prendrons pleinement part dès lors qu'il s'agira de formuler des propositions pour une gestion toujours plus équitable et juste de nos collègues visant ainsi à la stabilité et à la sérénité, nécessaires à la réussite de notre Ecole.

C'est dans cette optique que nous vous formulons la demande d'un GT concernant les éléments de départage des collègues éligibles au boost de carrière pour le passage au 7^{ème} et 9^{ème} échelon, comme cela a lieu dans de nombreux départements.

Concernant le mouvement 2019, la circulaire mobilité prévoit que les circulaires départementales de mobilité intra-départementale soient présentées en CTSD.

Le SE-Unsa souhaite évoquer la possibilité de réunir un premier GT dans la configuration CAPD, avant que la circulaire ne soit présentée en CTSD.

Cela permettrait une transition efficace en permettant de s'appuyer sur l'expérience des élus paritaires sur cette question jusqu'ici toujours abordée en CAPD tout en considérant que l'affectation des personnels a un impact direct et extrême sur l'exercice professionnel et la carrière de l'enseignant.

Enfin, au regard de nos échanges initiés l'an passé avec vous, Madame la Directrice Académique et la secrétaire générale, une évolution de la circulaire sur les absences doit pouvoir être conduite quant à la nécessaire différenciation entre une autorisation d'absence accordée, une régularisation d'absence effectuée en fonction des motifs, avec l'impact financier comme administratif pour le collègue.

Dès lors, le SE-Unsa 94 souhaite la tenue d'un GT sur la circulaire « absences » afin de redéfinir les modalités des absences sur autorisation.

Nous vous remercions pour l'attention portée à notre propos ainsi que les réponses que vous saurez nous apporter et vous assurons, Madame la Directrice Académique, de notre profond respect.

Clément PEYROTTE

Christelle CRUSBERG

Eric D'ALESSANDRO

Maeve TREILLET

Bastien DIAZ

Marie STAUBER

Les élus du SE-Unsa en CAPD 94